

ENTREPRISE Date :

AUTODIAGNOSTIC de GESTION des RISQUES des POUSSIÈRES de BOIS

Nombre de salariés affectés		
	A LA FABRICATION EN ATELIER	pers.
	A LA POSE SUR CHANTIER	pers.
	A LA FABRICATION EN ATELIER & A LA POSE SUR CHANTIER	pers.
<hr style="border-top: 1px dashed black;"/>		
Type d'activités		
	ATELIER DE CHARPENTE	%
	ATELIER DE MENUISERIE	%
	ATELIER D'AGENCEMENT	%
	ATELIER MIXTE	%
<hr style="border-top: 1px dashed black;"/>		
Types de bois travaillés		
	RESINEUX	m ³
	FEUILLUS	m ³
	EXOTIQUES	m ³
	PANNEAUX	m ²
<hr style="border-top: 1px dashed black;"/>		
Nombre de salariés affectés aux travaux de		
	DEBIT	pers.
	USINAGE	pers.
	PONCAGE	pers.
	FINITIONS (Vernis, peintures, etc ...)	pers.
A PLUSIEURS TÂCHES (préciser lesquelles)		pers.

* * * * *

Répondez aux questions suivantes en cochant l'affirmation qui correspond à la situation de l'entreprise selon les 3 familles :

* ORGANISATIONS d'ENTREPRISE et des CONDITIONS DE TRAVAIL

* PROTECTIONS COLLECTIVES ET INDIVIDUELLES

* HYGIENE ET FORMATION

ENTREPRISE

	A	B
Le document unique est réalisé	Oui	Non
Le risque " Poussières de bois" est intégré au Document Unique	Oui	Non
Le chef d'entreprise a signalé au médecin du travail, le personnel exposé aux risques "Poussières de bois"	Oui	Non

INSTALLATION ASPIRATION

Une installation d'aspiration des poussières est en place	Oui	Non
L'installation d'aspiration date de	- 5 ans	+ 5 ans
L'installateur a proposé un entretien périodique lors de l'installation du système d'aspiration	Oui	Non
L'installateur a adapté son offre à la configuration et aux activités de l'atelier (Rôle de conseil avec proposition d'équipements améliorant l'efficacité)	Oui	Non
L'installateur s'est engagé sur un résultat	Oui	Non
<i>Si installation + de 5 ans</i> : L'installateur a informé l'entreprise de l'évolution réglementaire	Oui	Non

CONDITIONS DE TRAVAIL

L'installation d'aspiration est contrôlée régulièrement par une personne compétente, formée pour cette tâche	Oui	Non
Un carnet de maintenance de l'installation d'aspiration existe	Oui	Non
Un contrôle visuel du système d'aspiration est effectué	Hebdomadaire	Semestriel
<i>(Plusieurs réponses possibles)</i>	Mensuel	Annuel
Les zones de finition sont séparées des autres activités de l'atelier	Oui	Non
Le nettoyage de l'atelier est effectué	Hebdomadaire	Semestriel
<i>(Plusieurs réponses possibles)</i>	Mensuel	Annuel
Le nettoyage de l'atelier est effectué	A l'aspirateur	Au balai
<i>(Plusieurs réponses possibles)</i>	Par entreprise spécialisée	A la soufflette
Les déchets sont valorisés (ex : fabrication de briquettes, chauffage de l'atelier , etc ...)	Oui	Non

PROTECTIONS COLLECTIVES

	A	B
L'aspiration de l'ensemble des machines fixes est centralisée	Oui	Non
L'aspiration des machines fixes est équipée de trappes ou targettes	Oui	Non
Les trappes ou targettes sont utilisées	Oui	Non
Le système d'aspiration est équipé d'une entrée d'air extérieur spécifique	Oui	Non
Le raccordement de toutes les machines fixes au système d'aspiration est sans fuite ni trou	Oui	Non
Les machines portatives sont raccordées au système d'aspiration	Oui	Non
Un système automatique de décolmatage de filtre existe	Oui	Non
En cas d'aspiration avec sacs, les sacs sont placés en ...	Extérieur atelier	Intérieur atelier
L'air aspiré est recyclé, réintroduit dans l'atelier	Oui	Non
Si oui : une sonde vérifiée périodiquement contrôle la qualité de l'air réintroduit	Oui	Non
En cas de silo à poussières, un dispositif anti explosion est installé	Oui	Non
Le silo ne génère pas de nuisances pour le voisinage	Oui	Non

EPI

Les opérateurs sont dotés de protections respiratoires individuelles jetables de niveau de protection « P3 »	Oui	Non
--	-----	-----

HYGIENE

L'atelier est équipé d'un local vestiaire/réfectoire indépendant de la zone de travaux	Oui	Non
L'atelier ne présente pas de zone d'empoussièrement visible	Oui	Non

INFORMATION

Le personnel est formé aux risques « Poussières de bois »	Oui	Non
Le personnel est formé au port des EPI (Equipements de Protection Individuels)	Oui	Non

(Compter 1 à chaque réponse de colonne)

TOTAL

--	--	--

Si Total A est supérieur à Total B : la gestion du risque " Poussières de bois" est sur la bonne voie

A poursuivre avec les Services Prévention : Médecine du travail - CRAMCO - OPPBTP

Si Total B est supérieur à Total A : le risque " Poussières de bois" est insuffisamment géré

DANGER pour la SANTE du PERSONNEL

Des actions doivent être étudiées avec les Services Prévention : Médecine du travail - CRAMCO - OPPBTP